

Séance du 29 avril 2014

COMPTE-RENDU

Membres présents : tous les membres en exercice

Excusée : Madame Muriel DAVID qui a donné pouvoir à Mme Manuella PARAUD

Madame Chrystelle ARNAUD a été nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2014 a été adopté.

Mme PARAUD demande s'il serait possible de recevoir une note de synthèse des dossiers à l'ordre du jour en même temps que la convocation à la réunion

1 – Choix du mode de désignation pour toute nomination ou représentation

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule, dans son 2^{ème} alinéa, qu'il y a lieu de recourir au scrutin secret pour toute désignation ou nomination.

Toutefois, le dernier alinéa précise que le Conseil Municipal peut décider de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour les nominations ou les présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

(vote à bulletins secrets – 19 votants – Nomination à bulletins secrets : 5 voix – nomination à mains levées : 14 voix)

Lorsque cela sera possible, les nominations se feront donc à mains levées

2 – Désignation d'un conseiller délégué

Mr Thierry PINEAU a été désigné conseiller délégué en charge des bâtiments.

3 – Indemnités de fonction des élus

Mme PARAUD demande quelle va être la plus-value du montant des indemnités des élus par rapport au mandat précédent → La plus-value ne pourra être clairement calculée qu'après le vote des indemnités. Toutefois, il y a au moins le montant de la plus-value pour l'adjoint supplémentaire (4 adjoints au lieu de 3 au mandat précédent)

Indemnités du Maire

Monsieur le Maire est sorti de la salle. Une explication a été donnée quant au principe de calcul des indemnités. Celles-ci sont fixées par rapport à l'indice le plus élevé de la fonction publique. Pour le maire, l'indemnité maximum possible est fixée à 43% de cet indice soit 1 334.84 € net.

Après étude et délibération, il a été procédé au vote suivant :

Votants	18
80% du montant maximum	5
90% du montant maximum	13

L'indemnité mensuelle du maire est donc établie à 90% du montant maximum soit 1 201.36 € net

Indemnités des adjoints

Les quatre adjoints sont sortis de la salle. Leurs indemnités sont également fixées par rapport à l'indice le plus élevé de la fonction publique. L'indemnité maximum possible est fixée à 16.5% de cet indice soit 561.13 € net.

Après étude et délibération, il a été procédé au vote suivant :

Votants	15
80% du montant maximum	5
90% du montant maximum	10

L'indemnité mensuelle est donc établie à 90% du montant maximum soit 505.02 € net par adjoint.

Indemnités du conseiller délégué

Le conseiller délégué est sorti de la salle. Son indemnité est fixée par rapport à l'indemnité d'un adjoint. Après étude et délibération, il a été procédé au vote suivant :

Votants	18
33% de l'indemnité d'un adjoint	7
35% de l'indemnité d'un adjoint	11

L'indemnité mensuelle est donc établie à 35% du montant de l'indemnité d'un adjoint, soit 176.76 € net

La plus-value pour le budget s'élève à 12 970 € (indemnités brutes + charges)

Mr CHENOIR demande si ces indemnités sont établies pour la durée du mandat ou bien si elles seront revues → Mr le Maire précise que normalement, elles sont fixées pour la durée du mandat mais il sera toujours possible de prendre une nouvelle délibération en cours de mandat pour une modification, si besoin.

4 – Composition des commissions communales

Mme PARAUD demande s'il ne serait pas judicieux de réduire le nombre de commissions afin de rendre leur travail plus efficace et d'optimiser le travail des adjoints ? → même si certaines commissions sont amenées à travailler ensemble sur quelques dossiers, il est préférable de ne pas les regrouper car les sujets seront trop nombreux à traiter par une seule et même commission.

Après délibération, la composition des commissions communales est la suivante :

<p style="text-align: center;"><u>Commission Finances</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Christian MAZO</u> - Roselyne PHILIPART - Marie BELAUD - Hervé JOBARD - Thierry PINEAU - Alain CHENOIR - Manuella PARAUD 	<p style="text-align: center;"><u>Commission Paysage/Espaces Verts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Hervé JOBARD</u> - Chrystelle ARNAUD - Maxime MASSON - Yvon BOUDEAU - Christian MAZO - Gérard GALLARD
<p style="text-align: center;"><u>Commission Construction/Rénovation bâtiments</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Thierry PINEAU</u> - Hervé JOBARD - Roselyne PHILIPART - Maryse TOURNIER - Christian MAZO - Patrice ROUSSELOT 	<p style="text-align: center;"><u>Commission Voirie et Assainissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Roseline PHILIPART</u> - Maxime MASSON - Thierry PINEAU - Hervé JOBARD - Yvon BOUDEAU - Gérard GALLARD - Patrice ROUSSELOT
<p style="text-align: center;"><u>Commission Urbanisme et Développement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Roseline PHILIPART</u> - Thierry PINEAU - Damien CLAVIER - Chrystelle ARNAUD - Florence de CHABOT - Gérard GALLARD - Manuella PARAUD 	<p style="text-align: center;"><u>Commission Vie associative et utilisation des salles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Hervé JOBARD</u> - Maxime MASSON - Damien CLAVIER - Béatrice SIAUDEAU - Yvon BOUDEAU - Patrice ROUSSELOT

<p style="text-align: center;"><i>Commission Solidarité/Familles/Jeunesse</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Marie BELAUD - Maryse TOURNIER - Chrystelle ARNAUD - Béatrice SIAUDEAU - Florence de CHABOT - Alain CHENOIR 	<p style="text-align: center;"><i>Commission Communication et relationnel</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Christian MAZO - Chrystelle ARNAUD - Damien CLAVIER - Julie BARILLOT - Marie BELAUD - Muriel DAVID
<p style="text-align: center;"><i>Commission Tourisme/Patrimoine/Culture</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Christian MAZO - Maryse TOURNIER - Florence de CHABOT - Béatrice SIAUDEAU - Julie BARILLOT - Muriel DAVID 	

Un planning des réunions des commissions sera mis en place.

5 – Désignation des représentants au sein des commissions intercommunales

COMMISSION	Membre titulaire	Membre suppléant
ENVIRONNEMENT	Maxime MASSON	Damien CLAVIER
TOURISME / LOISIRS	Maryse TOURNIER	Chrystelle ARNAUD
HABITAT / URBANISME / AMENAGEMENT RURAL / GENS DU VOYAGE	Thierry PINEAU	Gérard GALLARD
SOCIALE / TRANSPORT SCOLAIRE / PREVENTION ROUTIERE	Béatrice SIAUDEAU	Marie BELAUD
COMMUNICATION / TIC	Christian MAZO	Muriel DAVID
SPORTS	Hervé JOBARD	Yvon BOUDEAU
FORMATION / CULTURE	Marie BELAUD	Muriel DAVID
DEVELOPPEMENT DURABLE	Damien CLAVIER	Manuella PARAUD
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Roselyne PHILIPART	Manuella PARAUD

6 – Représentation de la commune au Comité Territorial de l'Energie du Pays des Herbiers

Ont été désignés par un vote à bulletins secrets (19 votants – 19 POUR)

- Titulaires*
- Roselyne PHILIPART
 - Yvon BOUDEAU

- Suppléants*
- Hervé JOBARD
 - Florence de CHABOT

7 – Représentation de la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Deux Maires

Ont été désignés par un vote à bulletins secrets (19 votants – 19 POUR)

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
- Roselyne PHILIPART	- Hervé JOBARD
- Gérard GALARD	- Florence de CHABOT

8 – Désignation des représentants de la société publique locale "Agence de services aux collectivités locales de Vendée" (ASCLV)

L'agence a pour objet l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales. A ce titre, elle peut intervenir dans :

- La réalisation d'opération d'aménagement
- La réalisation d'opération de construction (bâtiments, voirie...)
- Toute autre activité d'intérêt général permettant d'accompagner les collectivités dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière

Ont été désignés par un vote à mains levées (19 votants – 19 POUR)

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
- Claude ROUSSEAU	- Gérard GALLARD

9 – Election d'un représentant au Syndicat mixte "e-collectivités Vendée"

Il s'agit d'une plateforme départementale de transfert et de stockage informatique.

Mr Damien CLAVIER a été désigné en tant que représentant communal (vote à mains levées – 19 votants – 19 OUI)

10 – Fixation du nombre des membres du CCAS et élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration

Ce nombre ne peut être inférieur à 8 et supérieur à 16. Il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire parmi différentes associations (secours catholique, UDAF, ADMR, Familles Rurales...)

Le CCAS est, entre autre, chargé du suivi de la MARPA et du centre municipal de santé.

Après délibération, le nombre a été fixé à 16.

Ont été désignés par un vote à bulletins secrets (19 votants – 19 POUR)

- Marie BELAUD	- Florence de CHABOT
- Béatrice SIAUDEAU	- Christian MAZO
- Julie BARILLOT	- Alain CHENOIR
- Maryse TOURNIER	- Muriel DAVID

11 – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Ont été élus par un vote à bulletins secrets (19 votants – 17 POUR – 2 NULS)

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
- Christian MAZO	- Thierry PINEAU
- Roselyne PHILIPART	- Yvon BOUDEAU
- Patrice ROUSSELOT	- Gérard GALLARD

12 – Représentation de la commune à divers associations et comités extérieurs

- Correspondant "Défense" : Christian MAZO
- Paysage de votre commune : Hervé JOBARD (titulaire) et Maryse TOURNIER (suppléant)
- Coup de Pouce : Marie BELAUD (titulaire) et Florence de CHABOT (suppléant)
- Mission locale du Haut Bocage : Florence de CHABOT

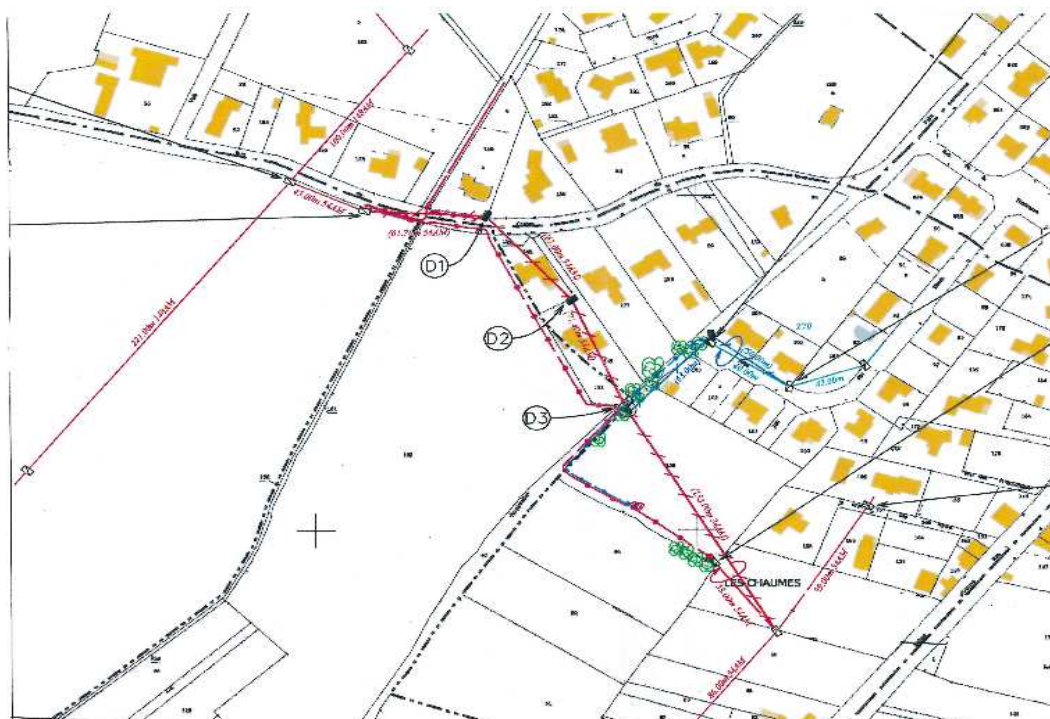
- Ecole Marie Godet : Chrystelle ARNAUD
- Comité de jumelage : Béatrice SIAUDEAU (titulaire) et Gérard GALLARD (suppléant)
- C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : Claude ROUSSEAU (titulaire) et Manuella PARAUD (suppléant)

13 – Lotissement de l'Hommeau 2 – devis du SyDEV pour l'effacement de la ligne haute tension

Une ligne aérienne haute tension traverse le lotissement de l'Hommeau 2. Dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement, cette ligne va être effacée. Une longueur plus importante d'enfouissement sera réalisée permettant ainsi de supprimer également la ligne aérienne à proximité du futur lotissement des Musiciens.

Le montant des travaux s'élève à 39 314.45 € HT. La participation communale est de 19 657.53 €. Le solde est pris en charge par le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SyDEV)

(vote à mains levées – 19 votants – 19 POUR)



14 – Révision du zonage assainissement à la Guierche et à la Girarderie – Enquête publique

Dans le cadre des travaux d'assainissement à la Guierche et à la Girarderie, il y a lieu de modifier le zonage assainissement réalisé en 2002 afin d'intégrer dans la zone d'assainissement collectif les nouvelles parcelles qui seront desservies.

Pour cette modification, une enquête publique est nécessaire. Elle devrait avoir lieu en juin/juillet.

Compte-tenu des délais d'obtention des subventions et de l'appel d'offres, les travaux devraient débuter fin 2014.

Une réunion d'information aura lieu à l'automne avec les riverains.

(vote à mains levées – 19 votants – 19 OUI)

15 – Construction des logements place Jean Yole – demande de garantie d'emprunt par Vendée Logement

Le prêt réalisé par Vendée Logement pour la construction des logements place Jean Yole doit être garanti par les collectivités locales : 70% garantis par le Conseil Général et 30% garantis par la commune d'implantation des logements.

Le projet de Vendée Logement nécessite un emprunt d'un montant de 585 450 €. La garantie accordée par la commune s'élève donc à 175 635 €

(vote à mains levées – 19 votants – 19 OUI)

Les locaux commerciaux construits également par Vendée Logement sont à vendre.

16 – Révision du loyer de la maison médicale

Compte-tenu de l'évolution de l'indice de référence des loyers entre le 1^{er} trimestre 2013 et le 1^{er} trimestre 2014 (+ 0.60%), le montant du loyer mensuel de la maison médicale sera de 530.54 € à compter du 1^{er} mai 2014

(vote à mains levées – 19 votants – 19 OUI)

17 – Subvention au CCAS

Afin de subvenir aux dépenses du CCAS et principalement du centre de santé, une subvention de 20 000 € sera versée au C.C.A.S., en plusieurs fois et suivant les besoins.

18 – Subvention rénovation façades

Dans le cadre du programme d'aides à l'amélioration de l'habitat mis en place par la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, des subventions pour des travaux extérieurs peuvent être accordées. Suivant les travaux réalisés, la subvention de la Communauté de Communes varie de 400 € à 2 500 €. Une subvention est également versée par la commune et fixée à 150 € quel que soit la nature et le montant des travaux réalisés.

2 Dossiers ayant été déposés en mairie, une subvention de 150 € sera versée à chacun des demandeurs.

(vote à mains levées – 19 votants – 19 OUI)

19 – Subvention label grand axe dans le cadre du programme ECO PASS

Le programme ECO PASS a été mis en place par le Conseil Général afin de permettre aux personnes remplissant les conditions d'éligibilité de bénéficier d'une subvention de 1 500 € versée par le Conseil Général et 1 500 € versée par la Communauté de Communes.

Lors de la mise en place de ce programme en 2011, la commune avait décidé d'accorder une subvention supplémentaire de 750 € pour l'adaptation du logement au handicap.

1 dossier ayant été déposé en mairie, une subvention de 750 € sera versée au demandeur.

(vote à mains levées – 19 votants – 19 OUI)

20 – Imputation en investissement de factures de moins de 500 €

Les factures d'acquisition de plants (342.85 € HT et 300 € HT) et de paillage (382.50 € HT) pour l'aménagement du parking de la mairie seront imputées en section d'investissement. Cela permettra la récupération d'une partie de la TVA, soit 15.482%

(vote à mains levées – 19 votants – 19 OUI)

21 – Questions diverses

- *Visite des bâtiments communaux*

Une visite de l'ensemble des bâtiments communaux aura lieu le 20 mai prochain. Rendez-vous à 19h en mairie.

- *Visite des lotissements de la Ferrière*

Dans le cadre de l'aménagement du futur lotissement des Musiciens, une visite des lotissements de la Ferrière aura lieu le 10 mai, en présence d'un élu de la Ferrière. Départ de la mairie à 10h30

- *Repas à la MARPA*

Afin de mieux se connaître réciproquement et d'échanger, un repas aura lieu entre les conseillers municipaux qui le désirent et les résidents de la MARPA le 13 mai à 18h30.

- *Permanences pour les élections européennes*

Les permanences du bureau de vote pour les élections du 25 mai ont été établies

- Cérémonie du 8 mai

Rendez-vous à 11h place Jean Yole. Défilé au Monument aux Morts. Dépôt de gerbe + discours

TOUR DE TABLE

Roselyne PHILIPART : Réunion de la commission voirie le 12/05 à 18h30

Une rencontre avec les riverains de la place des Alizés aura lieu le 14/06 à 10h30 afin de discuter avec eux des aménagements possibles de la place.

Hervé JOBARD : Réunion de la commission "Vie associative" le 15/05 à 20h30

Christian MAZO : Tendre de plus en plus vers une mutualisation des moyens avec la Communauté de Communes (ex : entretien des églises...)

Yvon BOUDEAU : Il faudrait revoir l'emplacement du panneau de l'aire d'accueil des camping-cars : pas assez visible.

Le 20/05 les sonneurs de trompes viendront jouer à la MARPA

Béatrice SIAUDEAU : Une barrière est cassée à la lagune : il faut souder.

Des cours de relaxation vont probablement être mis en place par Familles Rurales. Il faudra réfléchir à la mise à disposition d'une salle

Thierry PINEAU : Il faudrait repierrer le regard sur le chemin entre la RD160 (les Brosses) et les 5 chemins.

Arbre mort sur le terre-plein dans la zone intercommunale.

Damien CLAVIER : Il manque des photos des élus pour le trombinoscope du site.

La page facebook de la mairie est ouverte. Cette page a pour objectif de promouvoir le développement de Vendrennes. <https://www.facebook.com/vendrennes>

Maxime MASSON : Faire une étude en commissions pour la mise en place d'un comité des fêtes.

Alain CHENOIR : Faire un point sur les finances au prochain conseil

Patrice ROUSSELOT : Dans le compte-rendu d'adjoints du 04.04, il est question d'une impasse privée qui pourrait passer dans le domaine public > jusqu'à présent les voies privées n'ont jamais été reprises par la commune.

Manuella PARAUD : Souhait d'avoir accès aux formations pour les conseillers municipaux

Gérard GALLARD : Il faudrait étudier la possibilité de mettre des radars pédagogiques aux entrées de bourg sur la RD160

Vendrennes le 3 mai 2014

Le Maire
Claude ROUSSEAU

la Secrétaire de séance
Chrystelle ARNAUD